

Séance extraordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le seize (16) juin deux mille vingt-six (2026), à 18 h 32, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Marc-André Cournoyer, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, est la secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil présents et absent. Les membres du conseil présents constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 18 h 32.

2026-06-245 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après.

Ordre du jour

Séance extraordinaire du 16 juin 2026

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance;
3. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Dépôt d'une demande d'aide financière pour un projet de parc de planche à roulettes, d'une piste à rouleaux et d'un trampoline géant;
4. Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire – Acceptation et paiement du décompte progressif numéro 1 à Tessier Récréo-Parc Inc.;
5. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour suivi de l'intégrité écologique;
6. Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Entériner l'achat de supports à vélos;
7. Projet Signature local – Mandat à HARP Consultant pour accompagnement professionnel en ingénierie pour exécution du plan;
8. Projet Signature supralocal – Désignation d'un membre du conseil pour siéger sur le comité de sélection des artistes qui réaliseront les œuvres d'art;
9. L'Échappée de L'Isle-aux-Coudres – Entériner le mandat donné à GARDA WORLD pour signalisation à la voie d'attente du traversier à L'Isle-aux-Coudres;
10. Tourisme Isle-aux-Coudres – Paiement de l'aide au fonctionnement et de l'aide pour le renouvellement du circuit patrimonial;
11. Service incendie – Mandat à L'Arsenal pour tests de pompe annuel et inspection générale;
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

Adoptée

2026-06-246 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Dépôt d'une demande d'aide financière pour un projet de parc de planche à roulettes, d'une piste à rouleaux et d'un trampoline géant

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres autorise la présentation du projet de parc de planche à roulettes, d'une piste à rouleaux et d'un trampoline géant au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres désigne madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou, en son absence, madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

2026-06-247 Terrain de jeux de l'Islet – Parcours de jeux d'eau, module de jeux et bloc sanitaire –Acceptation et paiement du décompte progressif numéro 1 à Tessier Récréo-Parc Inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat pour la construction de jeux d'eau à Tessier Récréo-Parc Inc. en vertu de la résolution numéro 2026-01-037 adoptée le 26 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se poursuivent conformément aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE Tessier Récréo-Parc Inc. a soumis le décompte progressif numéro 1 daté du 28 mai 2026 pour les travaux exécutés en date du 30 mai 2026, au montant 167 735,37 (taxes incluses), représentant le montant de 162 098.40 \$ moins la retenue applicable de 10 % plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par monsieur Frédéric Rochon, ingénieur de la firme Girard-Hébert Inc., en date du 12 juin 2026, pour un montant recommandé de 145 888.56 \$ plus taxes, incluant la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 1 à Tessier Récréo-Parc Inc., au montant de 167 735.37 \$, taxes incluses;

QUE ce paiement soit effectué conformément aux modalités du contrat et à la recommandation de monsieur Frédéric Rochon, ingénieur de la firme Girard-Hébert Inc.

Adoptée

2026-06-248 Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Mandat à ZIP Saguenay-Charlevoix pour suivi de l'intégrité écologique

CONSIDÉRANT QUE le comité ZIP Saguenay-Charlevoix a élaboré un programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIÉ) pour le projet de Parc à la Pointe du bout d'en bas à l'Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles formant le comité Les amis du Bout d'en Bas sont intéressés à assurer le suivi de l'intégrité écologique;

CONSIDÉRANT QUE le comité ZIP Saguenay-Charlevoix a transmis une offre de services professionnels, en date du 15 juin 2026 au montant total de 14 658 \$, soit 3 772,50 \$ pour les années 2026 et 2027, et 5 030 \$ pour l'année 2028 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ZIP Saguenay-Charlevoix afin de superviser le comité bénévoles Les amis du Bout d'en Bas dans le suivi du contrôle écologique de la faune et la flore au Parc de la pointe du Bout d'en Bas, le tout selon l'offre de services professionnels datée du 15 juin 2026 au montant de 14 658 \$.

Adoptée

2026-06-249 Aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Entériner l'achat de supports à vélos

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de trois supports à vélos auprès d'ULINE, au coût de 710 \$ chacun plus la livraison (343.65 \$) pour un total de 2 443.65 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-06-250 Projet Signature local – Mandat à HARP Consultant pour accompagnement professionnel en ingénierie pour exécution du plan

CONSIDÉRANT le projet local Signature qui aura lieu derrière l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les plans d'exécution qui ont été préparés par Nvira Environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue d'HARP Consultant, en date du 10 juin 2026, au coût de 5 350 \$ plus taxes et proposant les services suivants dans le cadre d'un mandat d'étude de plans et autres documents, validations budgétaires, accompagnement et encadrement pour la réalisation des travaux en régie de :

- Consultation préliminaire plans et devis et correspondances et rencontres;
- Étude soumission, validation des prix, correspondances et recommandations;
- Préparation du projet pour travaux en régie, étude des taux, formation d'Équipe, estimés budgétaires, correspondances et suivis;

- Suivis et coordination durant la construction, entrepreneurs, arpenteurs, etc.;
- Deux visites sur place et validation de fin des travaux (dépense et déplacement inclus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater HARP Consultants afin d'accompagner la municipalité dans la réalisation des travaux d'aménagement du projet local Signature, le tout selon l'offre de services exposée précédemment, au montant de 5 350 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-06-251 Projet Signature supralocal – Désignation d'un membre du conseil pour siéger sur le comité de sélection des artistes qui réaliseront les œuvres d'art

CONSIDÉRANT le projet Signature supralocal « Pour mieux habiter nos milieux de vie » initié par la MRC de Charlevoix (ci-après MRC) qui sera réalisé au Parc de la Roche à Caya;

CONSIDÉRANT QU'une œuvre d'art unique à chacune des municipalités de la MRC sera créée en lien avec son emblème floral, dont une reproduction sera installée sur un élément central du projet;

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets artistiques a été lancé par la MRC sera lancé afin de recevoir des propositions d'artistes, d'artisan(e)s ou de groupes d'artisan(e)s prêt(e)s à réaliser une représentation de l'emblème floral de leur municipalité d'appartenance;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection sur lequel siégera un élu par municipalité sera formé afin de sélectionner les œuvres d'art;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner le conseiller Patrice Harvey afin de siéger sur le comité à être formé par la MRC de Charlevoix afin de sélectionner les œuvres d'art afférentes au projet Signature supralocal « Pour mieux habiter nos milieux de vie ».

Adoptée

2026-06-252 L'Échappée de L'Isle-aux-Coudres – Entériner le mandat donné à GARDA WORLD pour signalisation à la voie d'attente du traversier à L'Isle-aux-Coudres

CONSIDÉRANT les problématiques des dernières années rencontrées à la voie d'attente du traversier le dimanche de l'évènement L'Échappée de L'Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de GARDA WORLD, le 10 juin dernier, pour effectuer la signalisation à la voie d'attente du traversier à L'heure de pointe le dimanche 14 juin;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil municipal ont donné leur approbation par courriel les 9 et 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à GARDA World le 10 juin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat qui a été accordé à GARDA World, pour la gestion et la signalisation de la voie d'attente au traversier le dimanche 14 juin dans le cadre de l'évènement L'Échappée de L'Isle-aux-Coudres. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2026-06-253 Tourisme Isle-aux-Coudres – Paiement de l'aide au fonctionnement et de l'aide pour le renouvellement du circuit patrimonial

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le paiement de l'aide au fonctionnement annuel de Tourisme Isle-aux-Coudres, au montant de 24 774 \$, représentant une somme 28 750 \$ de laquelle a été soustraite l'adhésion 3 976 \$ à Tourisme Charlevoix;

D'AUTORISER le paiement de 3 315 \$ payable en 2026 concernant le renouvellement du circuit d'interprétation patrimonial.

Adoptée

2026-06-254 Service incendie – Mandat à L'Arsenal pour tests de pompe annuel et inspection générale

Il est proposé par le conseiller Marc-André Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater L'Arsenal (Équipements incendies C.M.P. Mayer Inc.) afin d'effectuer les tests annuels de pompes, de pompe portative et l'inspection générale NFPA 1910, le tout selon l'offre de services datée du 3 mars 2026 et portant le numéro FSQ-000649 au montant de 1 435.36 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18 h 43.

Christyan Dufour,
Maire

Roxane Pedneault,
Greffière-trésorière adjointe

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 juillet 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.